

Régime de paiement de base Campagne 2015

Formulaire de demande de prise en compte d'une donation d'exploitation intervenue entre le 16 mai 2013 et le 9 juin 2015

5

à déposer à la DDT(M)
au plus tard
le 9 juin 2015

❖ EXPLOITATIONS CONCERNÉES PAR LA DONATION

	Exploitation transmise par donation	Exploitation du bénéficiaire 1 de la donation	Exploitation du bénéficiaire 2 de la donation	Exploitation du bénéficiaire 3 de la donation
N° Pacage	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Nom et prénom ou raison sociale	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

IMPRIMERIE NATIONALE 140951

Les exploitants parties prenantes à la donation déclarent que la donation a été conclue par acte authentique en date du .

Ils demandent que les droits à paiement de base (DPB) soient attribués au donateur, le cas échéant, et aux bénéficiaires de la donation dans les mêmes conditions qu'ils l'auraient été au seul donateur.

Les terres agricoles transmises par donation sont reprises à hauteur de , ha par l'exploitation du bénéficiaire 1, , ha par l'exploitation du bénéficiaire 2, , ha par l'exploitation du bénéficiaire 3, dont le détail est repris en annexe.

Le(s) soussigné(s) certifie(nt) que les renseignements figurant dans le présent formulaire sont sincères et véritables et ils attestent avoir pris connaissance de la notice explicative accompagnant ce formulaire.

Fait à _____

Le 2 0 1 5

Signature du donateur et des donataires

Donateur	Bénéficiaire 1 ou son représentant légal	Bénéficiaire 2 ou son représentant légal	Bénéficiaire 3 ou son représentant légal
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Régime de paiement de base

Campagne 2015

Annexe au formulaire de demande de prise en compte d'une donation d'exploitation intervenue entre le 16 mai 2013 et le 9 juin 2015

5

à déposer à la DDT(M)
au plus tard
le 9 juin 2015

✦ EXPLOITATIONS CONCERNÉES PAR LA DONATION

	Exploitation transmise par donation	Exploitation du bénéficiaire 1	Exploitation du bénéficiaire 2	Exploitation du bénéficiaire 3
N° Pacage				
Nom et prénom ou raison sociale				

✦ IDENTIFICATION DES TERRES CONCERNÉES PAR LA DONATION D'EXPLOITATION

(les informations à indiquer sont celles relatives au dernier « dossier PAC » déposé par l'exploitation transmise par donation)

EXPLOITATION DU DONATEUR								
N° d'îlot	Surface graphique de l'îlot	Surface conservée par le donateur	N° d'îlot	Surface graphique de l'îlot	Surface conservée par le donateur	N° d'îlot	Surface graphique de l'îlot	Surface conservée par le donateur
TOTAL								

EXPLOITATION DU DONATAIRE 1								
N° d'îlot	Surface graphique de l'îlot	Surface concernée par la donation	N° d'îlot	Surface graphique de l'îlot	Surface concernée par la donation	N° d'îlot	Surface graphique de l'îlot	Surface concernée par la donation
TOTAL								

EXPLOITATION DU DONATAIRE 2								
N° d'îlot	Surface graphique de l'îlot	Surface concernée par la donation	N° d'îlot	Surface graphique de l'îlot	Surface concernée par la donation	N° d'îlot	Surface graphique de l'îlot	Surface concernée par la donation
TOTAL								

EXPLOITATION DU DONATAIRE 3								
N° d'îlot	Surface graphique de l'îlot	Surface concernée par la donation	N° d'îlot	Surface graphique de l'îlot	Surface concernée par la donation	N° d'îlot	Surface graphique de l'îlot	Surface concernée par la donation
TOTAL								

Attention : 1) La surface concernée totale (dernière colonne) doit être égale à la surface que vous avez indiquée sur le formulaire.

2) Si le tableau est insuffisant pour renseigner tous les îlots, remplissez autant de pages que nécessaire ; dans ce cas, seule la dernière page doit comporter le total, qui doit correspondre au total de toutes les pages.

Campagne 2015



Notice explicative du formulaire de demande de prise en compte d'une donation d'exploitation intervenue entre le 16 mai 2013 et le 9 juin 2015

ATTENTION

Pour que cette demande soit prise en compte, elle doit être parvenue à la DDT(M) **au plus tard le 9 juin 2015 accompagnée des pièces justificatives.**

Qu'est-ce qu'une donation ?

L'exploitation du donateur est transmise en tout ou partie à un ou plusieurs donataires agriculteurs.

La donation est prise en compte si le donateur était propriétaire (propriété ou nue propriété) des terres ou dans le cas d'une cession de bail conforme aux règles des baux ruraux.

Le donataire doit être agriculteur actif pour demander la prise en compte d'une donation.

Quels sont les effets de la prise en compte d'une donation ?

En cas de donation, les droits à paiement de base (DPB) sont attribués aux exploitations concernées (donateur, le cas échéant, et donataires) au regard de leur surface admissible.

Si la donation a eu lieu entre le 16 mai 2013 et le 15 mai 2014, les exploitations concernées (donateur, le cas échéant, et donataires) pourront bénéficier de DPB tenant compte de la valeur des paiements qu'ils ont reçus en 2014, même si les donataires n'étaient pas présents au titre de la campagne 2013.

Si la donation a eu lieu entre le 16 mai 2014 et le 9 juin 2015, les exploitations concernées (donateur, le cas échéant, et donataires) bénéficieront des DPB qui auraient été attribués au seul donateur selon les surfaces reprises.

Exemple

Dans cet exemple, il est fait l'hypothèse que les îlots n'ont pas changé et que leur surface admissible est la même entre 2014 et 2015.

A exploitait 100 ha de terres de terres admissibles (hors vigne). Il donne le 17 mai 2014 à B et C ses terres soit 50 ha chacun.

B et C déposent chacun un dossier PAC en 2015. Il est attribué à B 50 DPB et à C 50 DPB tenant compte des références de A.

Comment remplir ce formulaire ?

Vous devez indiquer dans les champs prévus à cet effet le nom de l'exploitation du donateur et les noms des exploitations des donataires, ainsi que la date de l'acte authentique de la donation.

La donation peut être prise en compte si la date de l'acte authentique est comprise entre le 16 mai 2013 et le 9 juin 2015.

N'oubliez pas de remplir l'annexe du formulaire, en indiquant précisément les îlots transférés dans le cadre de la donation, ainsi que leurs surfaces.

Qui signe le formulaire ?

Le formulaire doit être signé par le donateur et tous les donataires.

PIÈCES JUSTIFICATIVES À JOINDRE

Vous devez joindre à votre demande les pièces justifiant de la donation :

→ une attestation notariée identifiant les surfaces objet de la donation.